



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Renouvellement de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP)

Question écrite n° 28074

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le renouvellement de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), qui peut être versée si l'on s'occupe d'un enfant gravement malade, accidenté ou handicapé, et qui ne fait actuellement pas partie des prestations automatiquement prolongées selon l'ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020. Beaucoup de parents sont aujourd'hui confrontés à la problématique de télétransmettre les justificatifs nécessaires à la CAF pour continuer à percevoir cette allocation. Or, pour ce faire, il est nécessaire de voir le médecin traitant pour obtenir des certificats médicaux, ce qui est impossible en cette période pour beaucoup de familles qui sont confinées à la maison et qui ne veulent pas prendre de risques supplémentaires pour les enfants. Aussi, au vu de la situation sanitaire exceptionnelle, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend renouveler automatiquement cette allocation qui bénéficie à beaucoup de parents, au même titre que l'AEH ou le RSA.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28074

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2594

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)